



Saclay le 23 mars 2022

Compte rendu Intersyndical
Réunion Ministère de l'économie,
des finances et de la relance
22 mars 2022-BERCY

Dans le cadre de la mobilisation nationale des salariés du CEA, organisée par l'intersyndicale nationale, nous avons été reçus en délégation (1 représentant syndical par OS) par le conseiller « industrie de base, de l'énergie et éco-industrie » de la Ministre déléguée à l'Industrie, **Agnès PANNIER-RUNACHER**. Le fait d'être reçus par la branche industrie du Ministère de l'économie, des finances et de la relance doit être pris favorablement.

La délégation intersyndicale était composée de :

- ✓ **CFDT** Laurent **DELNAUD**
- ✓ **CGT** Christophe **RATIN**
- ✓ **CFE/CGC** Anthony **DE LUCA**
- ✓ **UNSA/SPAEN** Gauthier **LASOU**
- ✓ **CFTC** Hubert **DOUGNAC**
- ✓ **FO** Olivier **CHAUMONT**

L'intersyndicale a exposé en séance la situation du CEA et de la politique salariale, affectée par un gel de la valeur du point depuis plus de 10 ans.

Nous avons rappelé les grands principes de nos revendications et les constats :

1. La première revendication de + 60 points pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis + de 10 ans, d'autant plus dans le contexte inflationniste actuel,
2. L'injustice créée par la Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) de fin d'année qui a permis (et c'est une bonne chose pour les nouveaux recrutés) de revaloriser les niveaux d'embauches d'au moins 40 points,
3. L'incompréhension sur les éléments de négociation présentés par la direction, qui mélange augmentations individuelles (+1.9% qui correspondent aux avancements 2022), l'intéressement (14 M€ sur 1 an uniquement malgré le souhait de l'AG de disposer d'un accord sur 3 ans) qui ne doit pas se substituer aux augmentations, et la rallonge de +0.9 % (9M€, soit environ 6 points) qui n'est pas à la hauteur des revendications (+200 M€ au total pour le cahier revendicatif),
4. Le problème de dialogue social que nous rencontrons depuis le début du mandat de l'AG et un climat social tendu au CEA,
5. Une communication provocatrice de la direction suite à la dernière réunion de NAO du 15 mars 2022,



La très forte mobilisation des salariés, particulièrement sur les centres de la DAM est significative de leur malaise. La mobilisation du 22 mars qui a regroupé l'ensemble des 9 sites du CEA en est la preuve et est assez inédite. Le CEA traite de secteurs fondamentaux pour la société, l'industrialisation et l'indépendance de la France : santé, électronique, filière hydrogène, photovoltaïque et énergie nucléaire. Le CEA doit être attractif tant à l'embauche que pour les salariés en place pour porter tous ces chantiers d'avenir.

Il a été rappelé que le CEA est sollicité dans un très grand nombre de projets au travers des nombreux plans de relances, ainsi que pour la dissuasion. Ses salariés ne sauraient être oubliés dans ce contexte. Le conflit est bien ancré depuis la fin d'année, et les salariés attendent des réponses concrètes des tutelles.

Il existe un risque réel de perte de compétences et de vague de démissions, compte tenu de la tension sur certains métiers (informatique, nucléaire...) et du manque d'attractivité des salaires, particulièrement pour les salariés non cadres. On constate déjà des appels massifs de recrutements sur des groupes tels que EDF et Framatome.

Il est possible de revoir certains axes comme la sous-traitance, voire les organisations internes, comme le « recruter juste » (Annexe 2 Vs Annexe 1) qui permettraient de dégager des marges de manœuvre financières pour améliorer les salaires.

En réponse à notre intervention, le conseiller de Bercy a confirmé qu'il connaît bien le CEA et son implication dans les secteurs industriels et de la défense. Il nous a demandé ce que répondait la direction à nos revendications (blocage du cadrage des tutelles) ce qui a semblé l'étonner.

Il a dit ne pas disposer de mandat pour répondre à nos revendications, mais il s'est engagé à faire remonter tous les éléments exposés aux ministres LE MAIRE et DUSSOPT.

Il a insisté sur la volonté du Ministère de disposer d'un CEA attractif et confirme que le CEA est attendu sur un grand nombre de projets de relance (notamment France 2030, PIA4...). Il s'est interrogé sur la possibilité d'affecter des dépenses dans certains projets en masse salariale plutôt qu'en investissement ou en équipements. Il a proposé d'instruire cette question de la rémunération avec les personnels des tutelles qui resteront en place après les élections. Il a évoqué une échelle de temps au-delà des élections législatives, pour inscrire au budget d'une loi de finance rectificative des nouvelles mesures d'augmentations pour le CEA.

Le conseiller nous a demandé de lui faire passer notre cahier revendicatif, ainsi que tous les éléments à venir dans les jours prochains. (Fait après l'entrevue).

Il a rappelé son engagement de faire remonter nos échanges et la question posée sur les rémunérations à l'issue de notre entrevue.

Il confirme les attentes de l'Etat vis-à-vis du CEA pour le futur dans les différents domaines de compétences. Il faut donc instruire ce dossier de la rémunération des salariés du CEA au sein des ministères, en relation avec l'AG et la DRHRS. Il rappelle enfin que les contraintes budgétaires sont réelles, particulièrement dans la crise internationale actuelle.

Fin de l'entrevue.